

L'animateur : M. Jean Charles Guiguen

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy
Jean Guillen, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon

Membres excusés : MM. Christian Fresnel

Début de séance à 16H45

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

La commission valide les amendes pour la journée 3 concernant les changements d'horaires, de dates, les demandes tardives de modifications et les forfaits.

FORFAITS

Rectificatif au PV n° 8 du 16/09/2020

L'amende du Rouillac F.C. est de 40 € au lieu de 30 € suite au forfait du 12/09/2020.

- **Championnat départemental D 4 (Amende 40 Euros)**

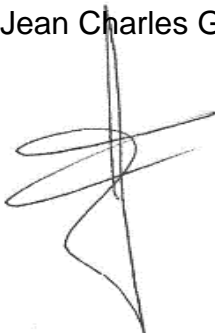
Poule E : Alliance Foot 3b 4 (**1^{er} forfait**)

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- Verdille U.A.S, Monsieur Yannick Theys, du 14/10/2020,
- Soyaux A.M.S, Monsieur Bruno Clairembaud, du 13/10/2020,
- Charente Limousine F.C, Monsieur Thierry Bonnaud, des 07 et 12/10/2020
- Voeuil et Giget A.S, Monsieur Fabrice Jousseau, des 09 et 12/10/2020
- Chazelles A.S, du 09/10/2020,
- Ruffec ST, Madame Carole Moreau, du 09/10/2020,
- Alliance Foot 3b, Monsieur Stéphane Chenudiéras, du 10/10/2020
- Gond Pontouvre A.C, Monsieur Le Meillour, du 09/10/2020,
- Confolentais F.C, Monsieur Patrick Boursier, du 07/10/2020
- Garat - Sers - Vouzan / Ptt Dirac Ent, Madame Karine VERGNAUD, du 08/10/2020,
- Jarnac S, Monsieur Philippe Grelier, du 12/10/2020,
- Chateauneuf U.S, Monsieur Christophe Chevaléras, du 1/10/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Philippe BRANDY

